M. LE SÉNATEUR POTIÉ PROTESTE CONTRE UNE INÉGALITÉ DOUANIÈRE ATTEIGNANT LA RÉGION

M. A. POTIÉ, sénateur du Nord, maire d'Haubourdin, vient d'adresser la lettre suivante à M. le Ministre de l'Agriculture :

Monsieur le Ministre,

« J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre décret paru au « Journal Officiel » du 31 mars dernier, fixant a 800.000 quintaux le contingentement du Maïs petit grain, dit « de Bessarabie ». Ce contingentement sera perçu au droit de douane réduit de 16 fr. 80 par quintal pendant la période allant du 1er janvier au 31 décembre 1932.

J'apprends aujourd'hui que ce régime de faveur n'est profitable qu'aux citoyens français qui peuvent s'alimenter par les ports de la Méditerranée, de l'Atlantique jusque Rouen, et enfin Strasbourg qui pourra sans doute s'alimenter par le port de Rotterdam et le Rhin.

Tous les ports français de la Mer du Nord, depuis Le Havre jusque Dunkerque son interdits.

Cette dernière mesure est très regrettable parce qu'elle frappe une région où l'élevage du bétail et de la volaille est le plus développé, c'est-à-dire la Normandie, l'Artois et les Flandres.

Cette contrée, voisine de la Belgique, où le maïs entre en franchise, doit lutter tous les jours contre la concurrence qui lui est faite par l'entrée de la volaille et de la viande étrangères : elle doit lutter, d'autre part, et plus que jamais, pour maintenir ses exportations d'œufs en Angleterre.

Mais ma surprise grandit quand je constate que la France importe, rien que pour son élevage, 8 millions de quintaux de maïs. Les 9/10 de cette importation seront donc frappés d'un droit de douane de vingt-quatre francs et il n'est pas douteux que les régions privilégiées du Sud, de l'Ouest et de l'Est profiteront seules du contingentement des 800.000 quintaux.

Cette inégalité douanière, M. le Ministre, atteindra une grande partie des régions dévastées, qui ont été ruinées par la guerre, et qui, à ce titre, méritent surtout la sollicitude du Gouvernement.

Mais ce qui est plus grave encore, c'est que les Agriculteurs du Sud-Ouest qui bénéficient déjà du tarif de faveur de 16 fr. 80 réclament à cor et à cri une augmentation du droit de douane qui, selon eux, devrait être porté à 40 francs.

L'inégalité fiscale que je vous signale n'est pas admissible dans notre démocratie.

Je me permets donc d'espérer, Monsieur le Ministre, que ces légitimes revendications qui m'ont été exposées par de nombreux agriculteurs, seront de nature à permettre l'ouverture des ports du Havre et Dunkerque, et à rétablir l'égalité pour les éleveurs du Nord, au même titre que ceux de l'Est, du Sud et de l'Ouest.

Veuillez agréer, M. le Ministre, l'expression de mes sentiments dévoués.

A. POTIÉ, sénateur du Nord,
maire d'Haubourdin

LES CAMBRIOLAGES DANS LA RÉGION MINIÈRE

Nouveaux exploits des perceurs de muraille à Sallaumines

On se souvient du cambriolage commis dans la nuit du 15 au 16 mars dernier par les perceurs de muraille, à la bijouterie François Ovsiany, rue Edouard Vaillant à Sallaumines.

Les maladrins tentèrent de renouveler leur exploit dans la nuit de mardi à mercredi, au Magasin Kiva, également situé rue Eugène Vaillant et dont le gérant est M. Léon Omlard, 32 ans.

Ils s'attaquèrent au mur donnant sur l'impasse Delporte, en se servant d'un burin, mais ils ne parvinrent qu'à ébrecher la première couche de briques.

Le mur résistant à leur attaque, les malfaiteurs essayèrent alors, de faire sauter le rideau de fer, mais ils échouèrent encore. Ils jugèrent bon de se retirer sans pousser plus loin leur tentative.

M. Furaudet, commissaire de police, informé de ce méfait, a ouvert une enquête. D'après les renseignements recueillis, le magistrat a pu situer que la tentative de cambriolage avait du avoir lieu à 1 h. 15 du matin. On n'a retrouvé aucun indice permettant d'identifier les malfaiteurs.

UN AUTRE VOL

Dans la même nuit, vers 2 h. 20, des malfaiteurs se sont introduits dans un débit exploité, rue Casimir Beugnet par M. Jessel, à Sallaumines. Les malandrins lancèrent une pierre dans un carreau et par cette issue, ils parvinrent à faire fonctionner l'espagnolette.

Ils n'emportèrent pour tout butin que deux bouteilles de vin et un litre de grenadine.

Un cambrioleur reçu à coups de revolver à Noyelles-sous-Lens

Dans la nuit, vers 1 h. 30 du matin, M. Christian Clin, 32 ans, épicier-cafetier, rue de l'Eglise, était réveillé en sursaut par le bruit d'un bris de vitre provenant du rez-de-chaussée.

Se levant précipitamment, le commerçant s'arma de son revolver et descendit dans le débit. M. Clin aperçut alors un individu passant le bras par l'ouverture de la vitre brisée et dérobant les objets qui se trouvaient à l'étalage.

M. Clin fit feu dans la direction du voleur, qui prit la fuite suivi par un comparse, qui sans doute, faisait le guet.

Dans leur précipitation, les maladrins laissèrent tomber une boîte de caramels et un paquet de biscuits.

Le commerçant qui subit un préjudice d'une centaine de francs, a déposé plainte à la gendarmerie qui enquête.

DÉCOUVERTE D'UNE ANCIENNE CHAUSSÉE ROMAINE A TOURNAI

Des travaux de pavage sont actuellement entrepris rue de la Madeleine à Tournai. En creusant une tranchée, des ouvriers terrassiers ont mis à jour à 1 m. 50 de profondeur, des dalles assez symétriquement taillées, dont l'épaisseur varie de 10 à 25 centimètres. Elles sont toutes assez dissemblables.

Leurs dimensions vont, pour certaines, jusqu'à un mètre de côté.

Les constatations faites sur place par M. Janssens, directeur du bureau technique des Recherches du Musée des Beaux-Arts, à Bruxelles, permettent d'affirmer que l'on se trouve en présence de vestiges d'une ancienne Chaussée Romaine, très bien caractérisée. Une douzaine de mètres carrés de ces dalles ont été expédiés à Bruxelles.

Les services communaux de la voirie ont, de leur côté, pratiqué des fouilles en vue de déterminer l'emplacement et la direction exacte de cette chaussée ; des plans et photographies ont été effectués ; ils seront conservés dans les archives communales et permettront, plus tard, éventuellement, d'effectuer des fouilles archéologiques.

POUR LA FORMATION DU JURY CRIMINEL DE 1933

M. le Préfet du Nord vient de transmettre à MM. Sous-Préfets, Maires et Juges de Paix du Département, un arrêté concernant la répartition, entre les cantons et arrondissements du département, des six cent jurés que doit comprendre la liste générale du jury pour 1933.

L'AUTEUR DE LA SCÈNE SANGLANTE DE LENS A TENTÉ DE S'ÉVADER DE L'HOPITAL

On se souvient que dans la soirée de jeudi 28 avril, un Polonais, Mieschlaw Romanowski, 25 ans, avait sans aucune raison tiré des coups de feu sur le patron et les consommateurs d'un café de la place du Cantin, à Lens.

Le débitant, Stanislas Cieslak et un client, M. A. L., furent atteints par les projectiles et légèrement blessés.

Le Polonais monta ensuite dans sa chambre et fit feu sur les gendarmes Moronval et Delaeter qui étaient accourus au bruit des détonations. Le gendarme Moronval riposta et son agresseur se retira.

Il convient de rappeler dans quelles circonstances fut appréhendé l'énergumène.

M. le capitaine Geux, commandant les brigades de Lens, prévenu téléphoniquement, de ce qui s'était passé, accourut avec tous ses hommes disponibles, tandis que les gendarmes Moronval et Delaeter gardaient les issues de la maison.

Accompagné du gendarme Verhults, qui tenait une lampe de poche, du chef Paillot et du gendarme Clamer, l'officier monta dans la chambre du Polonais. Il convient de signaler qu'avant d'en avoir reçu l'ordre et au péril de sa vie, le gendarme Verhults, pénétra le premier dans la pièce et se jeta sur Romanowski, qui tenait encore en main son revolver, dont une balle se trouvait dans le canon et quatre dans le chargeur.

Bien qu'il venait de se tirer une balle dans la tête, le Polonais avait conservé toute son énergie et deux gendarmes durent le tenir pendant que le docteur Willot lui faisait un premier pansement avant de le conduire à l'Hôpital.

Quatre hommes furent nécessaires pour amener le blessé dans la salle d'opération. Les chirurgiens pratiquèrent l'opération du trépan, mais le projectile qui avait pénétré trop profondément dans la cervelle, n'a pu être extrait.

Malgré cette opération, le blessé était resté en possession de ses moyens et se trouvait sous le coup d'une surexcitation qui le rendait dangereux. Non seulement il se débattait quand on le maintenait, mais encore il arrachait ses pansements.

Un coup manqué

Afin d'éviter tout incident fâcheux, on plaça le Polonais seul dans une chambre située au premier étage. La fenêtre est à 5 mètres du sol, mais, sous cette issue se trouve la toiture qui va en déclinaison. Or l'avant dernière nuit, Romanowski, qui n'est peut-être pas aussi fou qu'on le croit, ouvrit la fenêtre de sa chambre, enjamba la croisée et une fois sur le toit de la salle d'attente il se laissa glisser jusqu'à l'extrémité.

Là, il ne se trouvait plus qu'à 3 mètres du sol ; il se suspendit au chéneau et se laissa tomber à terre.

Pour trouver sa liberté, il restait encore à franchir le mur d'enceinte, haut de 1 m. 70 et surmonté d'une grille en ciment armé de 1 mètre.

Il y avait dix minutes que minuit venait de sonner lorsqu'une porte donnant accès à la cour s'ouvrit, c'était le jardinier-chef, M. Sylvère Pauma, 45 ans, qui rentrait revenant du cinéma.

En aprecevant le blessé à la tête pansée, il lui cria : « Où vas-tu comme ça? »

— Je vais boire un verre place du Cantin, lui répondit le Polonais.

Puis profitant que la porte était restée entr'ouverte, Romanowski essaya de filer. Il fut aussitôt rattrapé par le jardinier et reconduit dans sa chambre.

A nouveau interrogé par les gendarmes le Polonais conserva toujours le même mutisme quand on lui demande pourquoi il avait fait usage de son revolver.

On attendant qu'une décision soit prise à son sujet, il fera l'objet d'une surveillance spéciale.

On se demande également si l'inculpé à qui une balle est restée dans le crâne, survivra à sa blessure.

LE MARI MEURTRIER D'ANZIN A SUCCOMBÉ A SES BLESSURES

Nos lecteurs se souviennent du terrible drame qui se déroula à *Anzin*, dans un baraquement, habité par des Polonais, au cours de la nuit du 15 au 16 avril dernier.

Un mineur, Jean Debrowski, sinistre individu, brutal, querelleur, paresseux, ivrogne et voleur, qui avait été chassé de son domicile à cause de son inconduite, par sa femme, mère de quatre enfants, revint à la faveur de l'obscurité et tira à travers une lucarne deux balles sur son épouse, qui emmaillottait sa petite-fille et qui fut tuée sur le coup.

Le lendemain matin, on découvrit le Polonais sur le terrain de la Bleuze Borne, grièvement blessé. Il s'était tiré une balle dans la tête. Debrowski, qui était soigné à l'Hôtel-Dieu de Valenciennes, donnait depuis quelque temps des signes de démence, par suite de la terrible blessure qu'avait provoqué la balle qui s'était logée dans la tête.

Samedi dernier, il avait dû être transporté à l'asile d'Armentières, où, malgré les soins qui lui ont été prodigués, il a expiré hier matin.

UN NOYÉ RETIRÉ DE LA SAMBRE A HAUTMONT

On a retiré de la Sambre, à **Hautmont**, le cadavre de M. Charot Cyrille, âgé de 21 ans, demeurant chez ses parents, route de Landrecies, à **Hautmont**.

M. Charot avait été vu pour la dernière fois le 19 avril dernier.

Le corps, déposé à la Morgue municipale, est en état de décomposition assez avancée.

AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'HYGIÈNE DU NORD

Le Conseil départemental d'hygiène du Nord s'est réuni hier sous la présidence de M. le docteur Combemale, vice-président, 10 membres étaient présents à la séance.

Le Conseil a examiné les affaires suivantes : agrandissement de l'établissement de bains-douches à *Hellemmes-Lille* (rapporteur M. A. Gaillard) ; Adduction d'eau potable à *Quiévy*, rapporteur M. A. Vanderwynckt ; Construction d'une salle de gymnastique à *Cysoing*, rapporteur M E. Vanlaton; Construction d'aqueducs rues de Cambrai et Gambetta et sur le Riot Savet à *Caudry* ; Construction d'un aqueduc et remaniement de la chaussée pavée du chemin vicinal dit des Pompes, à *Douai*, rapporteur, M. P. Genet ; Dépôt de films cinématographiques (1.000 kilos maximum) à *Lille*, rue des Ponts-de-Comines, 52 ; Dépôt de 10 à 160 kilos de films cinématographiques à *Lille*, 74, rue Faidherbe ; Garage pour 7 voitures automobiles avec dépôt de 4.000 litres d'essence à *Cambrai*, rapporteur M. le colonel Randoux.

Communication au Conseil : 1° du texte de la loi du 20 avril 1932, modifiant les articles 2, 4, 10, 11, 14, 19, 34, 35 et 36 de la loi du 19 décembre 1917, relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes ; 2° du texte de la loi du 20 avril 1932, tendant à la suppression des fumées, poussières et gaz nocifs.

La prochaine réunion du Conseil départemental d'hygiène est fixée au mercredi 18 mai, sauf convocation contraire.

LE TOUR DE FRANCE
(AUTOMOBILE ET MOTOCYCLISTE)

•••• (SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE) ••••

Ce que fut l'étape

Sous la pluie fine, autos et motos roulent à bonne allure vers **Arras** où est installé le premier contrôle horaire. **Seclin** qui connaît les premières allées et venues matinales, est traversée par les coureurs qui sont passés ensuite à **Camphin-en-Carembault, Carvin,** ont franchi ensuite le Pont Maudit, et ont atteint, enfin, le chef-lieu du Pas-de-Calais, après avoir défilé, entre deux haies de curieux, à **Lens, Vimy** et **Saint-Nicolas.**

Au contrôle horaire de passage, les compétiteurs ont stationné quelques minutes, puis ils ont repris la route vers **Saint-Quentin,** où a eu lieu une exposition.

Pour ce faire, ils ont emprunté la chaussée passant par **Péronne** et qui traverse **Beaurains, Boyelles, Ervilliers, Sapignies, Bapaume, Beaulencourt, Le Transloy, Sailly-Saillisel, Bouchavesme, Pouilly, Vermand** et **Bût.**

A **Saint-Quentin,** sur la Grand'Place, a eu lieu une exposition qui a duré une heure environ et qui avait attiré pas mal de curieux et surtout de connaisseurs qui voulaient se rendre compte de l'état des machines qui restaient encore en course. Leur examen a été long, minutieux et plusieurs d'entre eux ont certainement fixé leur choix pour l'achat futur d'une motocyclette ou d'une automobile.

Puis, vers 10 h. 30, les coureurs sont repartis vers **Reims.** Ils ont, sur tout le parcours, été acclamés par une foule enthousiaste d'admirateurs, aussi bien à **Vendeuil, Framcy, La Fère, Charmes, Fressancourt, Crépy-en-Laonnois,** qu'à **Laon, Festieux, Carbeny, Berry-au-Bac** et **Neuvillette.** Ce succès populaire n'a d'ailleurs pas étonné les concurrents du Tour qui, depuis le 21 avril, ont pris l'habitude d'être reçus de chaleureuse façon.

A **Reims,** l'enthousiasme populaire était à son comble et c'est entre deux haies de spectateurs attentifs que les compétiteurs ont gagné la Place du Boulingrin où était installé le parc fermé dans lequel les machines séjourneront jusqu'à ce matin.

La dernière journée

C'est en effet aujourd'hui que les coureurs auront à couvrir la dernière étape du Tour de France ; elle n'est pas très longue, mais l'épreuve des trois heures et le concours de roulements et de braquage qui auront lieu à **Montlhéry,** sont des points noirs que pas mal de concourrents voudraient voir disparaître de leur « ciel ».

Les coureurs auront donc à parcourir 194 kilomètres par l'itinéraire suivant: **Reims, Châtillon-sur-Marne, Château-Thierry, La Ferté-sous-Jouarre, Meaux, Corbeil** et **Linas Montlhéry.**

A cet endroit, sur le grand circuit routier, qui comporte 12 kilomètres 500 de tour, les voitures et motocyclettes auront à couvrir une certaine distance déterminée pour chaque classe, en un temps maximum basé sur la moyenne imposée.

Voici d'ailleurs, pour chaque classe de véhicules quelles sont les moyennes imposées :

Motocyclettes 250 cmc latérales et 2 temps : 60 km./h. ; culbuteurs : 65 km./h. — **350 cmc** latérales : 65 km./h.; culbuteurs : 70 km./h. — **500 cmc** latérales : 70 km./h. ; culbuteurs : 75 km./h.

Voitures 1.100 cmc : 60 km./h. ; **1.500 cmc** : 65 km./h. ; **2 litres** : 72 km./h. ; **3 litres** : 75 km./h.

Cyclecars 1.100 cmc : 75 km./h.

Comme on peut s'en rendre compte, les moyennes sont sévères, particulièrement sévères même, si on veut bien penser un instant que les machines qui devront les réaliser, pendant trois heures consécutives, auront déjà parcouru plus de quatre mille cinq cents kilomètres dans des conditions d'entretien particulièrement déplorables.

Et on peut, de tout ceci, tirer une conclusion : les véhicules qui termineront et qui seront classés premiers ex æquo auront démontré leurs hautes qualités techniques et d'endurance, et, il est certain que plus d'un acheteur tiendra compte de ces résultats enregistrés au cours de la grande épreuve française de tourisme avant de faire un achat quelconque.

Six Nordistes participeront au Tour de France des avions de tourisme

On sait que le Tour de France des avions de tourisme se disputera dans quelques mois. Il est organisé par l'Union des Pilotes Civils de France, et l'année dernière, fut couru en même temps que le Tour de France automobile et motocycliste, avec lequel il a d'ailleurs des attaches très étroites et qui font que, généralement, on pense aux trois épreuves, motocycliste, automobile et des avions de tourisme, quand on prononce le nom du périple.

Cette année, six Nordistes, six amateurs de notre région prendront le départ dans cette intéressante compétition, ce sont : M. Pauillac, vice-président du Club des Avions légers des Flandres, qui fera équipe avec M. Steverlinck, André, vice-président de l'Association Aéronautique du Nord de la France ; MM. André Dumont et Robert Dumont formeront un second équipage et, enfin, M. H. Gelley prendra, à son bord, un autre membre du Club des Avions légers.

Nous souhaitons bonne chance à nos courageux pilotes ; nous reviendrons d'ailleurs sur ce sujet en temps voulu.

100.000 kilomètres AVEC UNE **ROSENGART**

Parcourir tous les jours près de 1.000 kims avec une 5 cv. Rosengart de série, pendant 110 jours, pour un même conducteur et la même voiture est un exploit qui dépasse l'imagination.

C'est pourtant ce qu'accomplit actuellement Lecot, de Lyon, qui doit effectuer, pour la 2e fois, 100.000 kims sur route. Il couvre tous les jours : Lyon-Paris-Lyon, soit 973 kims à la moyenne de 57 kims à l'heure, ayant consiamment à bord un commissaire officiel de l'A.C.F.

Chaque matin, Lecot quitte Lyon, arrive à Paris, place de la Concorde, vers midi 30, change de contrôleur et repart pour Lyon.

Aujourd'hui, Lecot a déjà couvert 58.800 kims, soit plus de 11 fois le Tour de France, en... 60 jours, sans aucun incident et arrêt, ni remplacement d'aucune pièce de la voiture.

Cette impressionnante démonstration d'un homme de 54 ans et d'une voiture de série la plus économique du monde, étonne aussi bien les sportsmen que les techniciens les plus avertis de l'automobile.

L'éloquente conclusion qui s'impose est que la Rosengart, malgré sa faible consommation de 6 litres aux 100 kims, est seule capable de réaliser la plus formidable randonnée du monde.

STERNOLINE HUILE SUPÉRIEURE POUR AUTOS

Le lancement du moutonnier « Allier » à Dunkerque

Ce nouveau vapeur a pris possession de son élément hier à midi 30

Hier, à midi, se sont déroulées, à **Dunkerque,** les opérations de lancement du vapeur « Allier », dont nous avions annoncé précédemment la prochaine mise à l'eau.

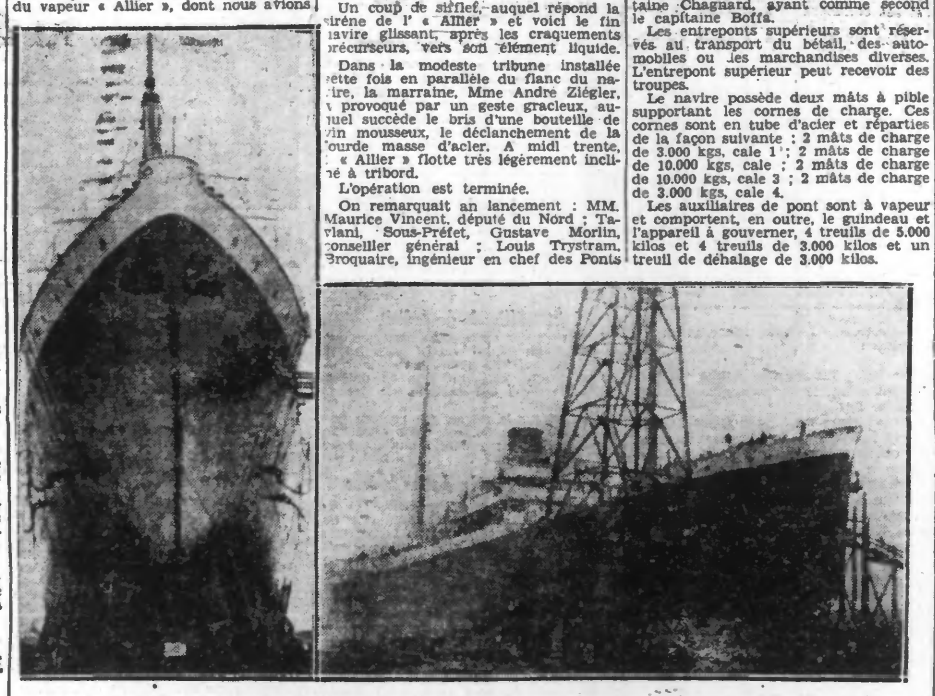

A gauche : Le vapeur « Allier » vu de face. — En dessous : Le Moutonnier quelques minutes avant son lancement.

Le temps avait été mauvais toute la nuit, et le ciel roulait de gros nuages, amenés du large par un fort vent de Nord.

Durant toute la matinée, les équipes d'ouvriers avaient procédé à l'enlèvement de l'étayage, cependant que d'autres manœuvres effectuaient le retrait des différentes cales placées sur les tins.

Le navire avait été préalablement béni par M. le Chanoine Chirouter, archiprêtre de Dunkerque, que suivait le haut personnel de la construction.

A midi 15, tout était paré. A bord, se trouvait le vaillant et toujours alerte capitaine au long cours Leroux, habituellement convoqué pour diriger, sur les nouvelles unités, les manœuvres de mise à quai.

Un coup de sifflet, auquel répond la sirène de l'« Allier » et voici le fin navire glissant, après les craquements précurseurs, vers son élément liquide.

Dans la modeste tribune installée cette fois en parallèle du flanc du navire, la marraine, Mme André Ziégler, a provoqué par un geste gracieux, auquel succède le bris d'une bouteille de vin mousseux, le déclanchement de la lourde masse d'acier. A midi trente, l'« Allier » flotte très légèrement incliné à tribord.

L'opération est terminée.

On remarquait au lancement : MM. Maurice Vincent, député du Nord ; Tavlani, Sous-Préfet, Gustave Morlin, conseiller général ; Louis Trystram, Broquaire, ingénieur en chef des Ponts et Chaussée ; Cojan, administrateur en chef de la marine à Dunkerque ; Ledru, commandant du port ; Zonnequin, chef du service du pilotage, etc...

Les caractéristiques du moutonnier

Comme nous l'avons dit, le navire « Allier » est destiné au transport des moutons sur la ligne Alger-Marseille.

Son port d'attache est Alger.

Ses dimensions sont :

Longueur entre perpendiculaires : 98 m. 60 ; largeur hors membres : 16 mètres ; creux : 9 m. 40 ; tirant d'eau : 6 mètres ; déplacement 5.700 tonneaux.

La vitesse de 15 à 16 nœuds est prévue pour ce bâtiment.

4 cabines et une salle à manger pour 10 passagers ont été aménagées à bord.

L'équipage comprendra une trentaine d'hommes. Il sera commandé par le capitaine Chagnard, ayant comme second le capitaine Boffa.

Les entreponts supérieurs sont réservés au transport du bétail, des automobiles ou des marchandises diverses. L'entrepont supérieur peut recevoir des troupes.

Le navire possède deux mâts à pible supportant les cornes de charge. Ces cornes sont en tube d'acier et réparties de la façon suivante : 2 mâts de charge de 3.000 kgs, cale 1 ; 2 mâts de charge de 10.000 kgs, cale ; 2 mâts de charge de 10.000 kgs, cale 3 ; 2 mâts de charge de 3.000 kgs, cale 4.

Les auxiliaires de pont sont à vapeur et comportent, en outre, le guindeau et l'appareil à gouverner, 4 treuils de 5.000 kilos et 4 treuils de 3.000 kilos et un treuil de déhalage de 3.000 kilos.

L'appareil moteur se compose d'un groupe de turbines d'une puissance de 4.000 chevaux à 120 tours.

L'appareil évaporatoire comprend 4 chaudières, à circulation accélérée, timbrées à 18 kgs avec surface de chauffe totale de 802 mètres carrés.

Les chaudières sont à trois foyers, à tirage forcé et chauffant au mazout.

Les turbines sont alimentées de vapeur surchauffée à 350° par l'intermédiaire d'un surchauffeur, indépendant du type à récupération.

L'unité a été conduite, aussitôt après son lancement, au quai de départ par les remorqueurs « Trapu » et « Yser », de la Société Dunkerquoise de remorquage et de sauvetage.

« L'Allier » a été placé au quai de départ.

L'ÉPILOGUE D'UN ACCIDENT D'AUTO CAUSÉ PAR LA TEMPÊTE A GRAVELINES, DEVANT LA COUR D'APPEL DE DOUAI

C'est un accident peu banal qui a été évoqué hier, mercredi, devant la 2e Chambre Civile de la Cour de Douai.

En stationnement à la gare de *Gravelines*, le 12 janvier 1930, M. Adrien Vergriten, entrepreneur de transports, chargeait, dans son taxi, vers 20 h., deux voyageurs, M. Bierné, industriel, et sa femme, née Florentine Varloye.

Ces derniers avaient demandé au conducteur de les mener à *Petit-Fort-Philippe*. A ce moment, la tempête faisait rage, si bien qu'en cours de route, une formidable bourrasque enleva le taxi comme fétu de paille et le renversa dans un champ.

Blessés au cours de cet accident, M. et Mme Bierné intentèrent un procès à l'entrepreneur de transports.

Le Tribunal civil de Dunkerque condamna M. Vergriten à payer à la partie civile 7.000 francs de dommages-intérêts.

Mais, alléguant le cas de force majeure, M. Vergriten fit appel.

La Cour a estimé que la tempête n'était pas imprévisible, qu'au contraire elle redoublait de violence et que, dans ces conditions, le chauffeur de taxi aurait dû refuser de prendre des voyageurs.

L'arrêt conclut à une responsabilité atténuée de la part de M. Vergriten et réduit à 4.000 francs le chiffre des dommages-intérêts alloué aux époux Biermé, en première instance.

LE RÉVEIL ILLUSTRÉ

Commence cette semaine

La malice de Jacqueline

Par Charles FOLEY

Délicieux roman qui vous plaira

LES RECHERCHES DE CADAVRES MILITAIRES DANS LA RÉGION D'ARRAS

Depuis le début des fouilles effectuées par le Ministère des Pensions, le Service de l'Etat Civil Militaire, que dirige M. Lefebvre, a découvert dans la région d'Arras : 2.095 corps de militaires, dont 317 français connus et 659 inconnus et 1.119 allemands connus et inconnus.

Dans la période du 30 mars au 30 avril, 362 cadavres ont été exhumés, dont 61 français connus et 109 inconnus ; 41 allemands connus et 151 inconnus.

Parmi les soldats français inconnus, certains peuvent être identifiés d'après ces renseignements :

un soldat sur lequel a été retrouvé une plaque d'identité détériorée : GI..... Louis, classe 1... recrutement Montargis 1907 ;

un soldat sur lequel on a découvert une plaque d'identité détériorée .....N. prénom illisible, recrutement Clermont-Ferrand 851 ;

un soldat avec plaque sur laquelle on peut lire : MASS..... René, classe 19.. recrutement : .....AN matricule 154 ;

un soldat avec une plaque : nom illisible, prénom commençant par R, recrutement paraît être Le Havre, matricule 1658 ;

un soldat sur lequel on a trouvé une montre de dame en acier, une breloque trèfle à quatre feuilles, une médaille religieuse en argent et une croix médaille à l'effigie du Sacré-Cœur de Montmartre ;

un soldat avec une montre à clé n° 27.510 portant inscription Thouroude à Aulnay-s/-Odon. Dans l'intérieur de la cuvette on croit distinguer l'inscription P. C. A. Norton.

un soldat avec un médaillon contenant une photo de femme ; sur l'envers de ce médaillon on peut distinguer ces mots : « j'ai encadre ..... photographié le 14 juillet, à l'âge de 19 ans ; et une pipe sur laquelle est gravé 1914-1915-1926;

un soldat avec une plaque sur laquelle on peut lire .....JASSOU... Recrutement B (doit être Brives) ;

un soldat avec plaque détériorée : AUCT...R.., recrutement Verdun ;

un soldat avec dentier mâchoire supérieure portant du côté gauche trois molaires et deux canines, du côté droit une molaire et une canine ;

un soldat avec une plaque détériorée : LACOM..E. Recrutement P..IGU.. (doit être Périgueux).

un soldat avec plaque sur laquelle on peut distinguer MAI..... prenom AN.....N.. Recrutement : ....ISE, une bague serpent à deux spires en or avec brillant ;

un soldat avec une pipe portant inscription P. L. Naouze 1915 ;

un soldat avec plaque nom illisible, prénom Pierre, classe 1903, recrutement R....N, matricule 137 ;

un soldat avec plaque détériorée : .....RG.....NT...., débris de sifflet et une médaille religieuse en argent N.D. du Rée avec inscription St-Amadour PPN ;

un soldat avec plaque RUL.....D, L.... Rt : ....NTES, Mle ...5 ;

un soldat avec dentier mâchoire supérieure, un montre avec initiales sur la cuvette I. C. ou J. C. entrelacées ;

un soldat avec plaque sur laquelle on croit lire 60e classe 19.. rt B.....X, Mle 2377 et une alliance en or.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. le Chef de l'Etat Civil du Pas-de-Calais, à Arras.

UN GARÇONNET GRIÈVEMENT BLESSÉ PAR UN TRAMWAY, A CALAIS

Le jeune Potez, 10 ans, rue Régnier, à *Calais*, venait de quitter une personne avec laquelle il conversait et traversait en courant le boulevard, face à la pharmacie Audras ; il ne vit pas arriver un tramway venant de St-Pierre-Halte et se dirigeant vers la place. Emile Salembier, le wattman, bloqua immédiatement ses freins, mais il ne put éviter de renverser le garçonnet, qui fut projeté violemment sur le sol où il resta étendu.

Les employés du tramway et quelques témoins de l'accident s'empressèrent de se porter au secours de l'enfant, qui se plaignait beaucoup, et le transportèrent à la pharmacie où l'on constata qu'il avait une fracture de la cuisse droite.

L'auto sanitaire des pompiers fut réquisitionnée par téléphone, pour conduire le blessé à l'hôpital où il fut admis d'urgence.

TROIS CYCLISTES BLESSÉS PAR UNE AUTO PRES D'AMIENS

Un grave accident s'est produit hier soir sur la route de *Franvillers*. Plusieurs cyclistes revenant de travailler, dévalaient la côte de Bonnay à vive allure, lorsqu'à la sortie du virage, ils se trouvèrent devant une auto conduite par M. Mourier, de *Corbie*. L'un des cyclistes, Maurice Caron, âgé de 16 ans, fut violemment heurté et grièvement blessé. Deux de ses camarades furent également accrochés pr l'auto et sérieusement blessés.

Caron Maurice a été transporté dans une clinique à Amiens, où son état a été jugé très grave.

LE RENOUVELLEMENT DU CONSEIL d'ADMINISTRATION de la CAISSE INTERCOMMUNALE DES RETRAITES DU NORD

Conformément aux dispositions de l'article 34 du règlement, il doit être procédé au renouvellement du mandat des membres élus au Conseil d'administration de la Caisse intercommunale des Retraites.

Les membres suivants sont à élire :

a) Par les maires et présidents des Commissions administratives des collectivités adhérentes : *quatre maires*, dont un au moins appartenant à une commune de moins de 5.000 habitants ;

b) Par les secrétaires et employés de mairie : *six secrétaires ou employés de mairie*.

c) Par les secrétaires ou employés des établissements publics : *un délégué des établissements publics*.

Afin d'éviter la dispersion des suffrages sur un trop grand nombre de candidats, et comme conséquence, une représentation inadéquate de l'opinion des électeurs, il y aurait intérêt à ce que, dans chaque groupe, les électeurs se concertassent à l'avance sur la désignation des personnes qui seront appelées à siéger comme délégués du Conseil d'administration de la Caisse intercommunale des Retraites.

Les candidatures seront reçues à la Préfecture du Nord, service de la Caisse Intercommunale des Retraites ; elles devront être déposées avant le 15 mai.

UN NOYÉ DANS LE BASSIN DES CHASSES A CALAIS

Des matelots apercevaient ces jours derniers, sur la berge des Bassins des Chasses Ouest, à *Calais*, une casquette dont ils ne purent retrouver le possesseur.

Intrigués, ils grappinèrent dans le bassin et, bientôt, ils sortaient de l'eau le corps d'un homme, sur lequel on trouva des papiers au nom de M. Albert Bonnel, 51 ans, demeurant aux Baraques employé à la Cie du Nord. Détail navrant : il était à la veille de prendre sa retraite.

D'après une rapide enquête, on pense que le cheminot est tombé par accident dans le bassin, probablement trompé par l'obscurité. Il avait été vu pour la dernière fois, samedi soir.

Le corps a été reconduit au domicile du défunt, après que la famille eut été avisée avec les ménagements d'usage.

LE CINQUANTENAIRE DE LA FONDATION DE LA SOCIÉTÉ DES COURSES DE LILLE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Nous rendrons un hommage particulier à la mémoire de M. Auguste *Poulic*, décédé il y a quelques années, qui remplaça comme président M. *Descamps*, lequel n'a voulu conserver que l'honoriat de ses fonctions. Signalons aussi M. Maurice *Wallaert*, président d'honneur ; M. Maurice *Venot*, président actuel ; M. Jacques *Delesalle*, vice-président ; M. Robert *Vandenbussche*, trésorier ; M. Emile *Wallaert*, secrétaire ; MM. *Cauchies, Thiriez*, commissaires, les actifs pionniers du sport hippique, qui contribuent à la prospérité de la Société des Courses de Lille. Accordons enfin une mention spéciale à M. Jacques *Delesalle*, lauréat bien connu des concours hippiques, qui s'occupe des courses de galop, et à M. André *Cauchies*, dont la compétence et l'amabilité sont universellement appréciées et qui s'occupe des courses de trot. G. D...

Le programme de la réunion

Ainsi que nous l'avons annoncé, la réunion commencera à deux heures. La participation des Amazone B, Dompaire, Delna Wilkes, Fascio et autres trotteurs réputés qui s'aligneront dans le « Prix du Cinquantenaire » ; de même la présence de compétiteurs aguerris sur les obstacles qui se disputeront les 34.600 fr. constituant l'allocation du « Grand steeple-chase », font prévoir un gros succès d'affluence sportive et mondaine.

Nous pouvons annoncer que les compétiteurs des deux grandes épreuves de la journée, défileront devant les tribunes avant de se ranger sous les ordres du starter.

Voici la composition de l'excellent programme de cette belle réunion et nos pronostics étudiés :

PRIX DE LA PASSERELLE, plat (à réclamer), 1.500 mètres, 8.000 francs. — *Taglino* ; Aurèa.

PRIX DES TILLEULS, haies (à réclamer), 2.800 mètres, 8.500 francs. — *Ami du Peuple* ; Picador.

PRIX DU GOUVERNEMENT, au trot monté, 2.250 mètres, 8.000 francs. — *Escapade II* ; Fringante.

PRIX DES FLEURS, plat (handicap) 2.000 m., 13.000 fr. — *Starry*, Sans Perm.

GRAND STEEPLE-CHASE, 3.850 m., 34.600 francs. — *Alta* ; Lépy.

PRIX DU CINQUANTENAIRE, au trot attelé, 2.450 mètres, 50.000 francs. — *Amazone B* ; Fascio.

La politique régionale

LES ÉLECTIONS LEGISLATIVES

PAS-DE-CALAIS
LES DÉSISTEMENTS

Première Circonscription d'Arras

M. CALMEJANE RETIRE SA CANDIDATURE

M. Calmejane-Course, radical national, a retiré sa candidature.

Sixième Circonscription de Béthune

M. T. C. CANDIDAT D'UNION NATIONALE, RETIRE SA CANDIDATURE

M. Irénée ..., candidat d'Union Nationale, qui avait obtenu 2.406 voix au premier tour, retire sa candidature et invite ses électeurs « à faire leur bon devoir de républicains sans s'arrêter à des questions personnelles. »

Première Circonscription de Boulogne

M. Alfred Mimy, républicain de gauche se désiste en faveur de M. Paul Bacquet, candidat d'Union républicaine démocratique.

Deuxième Circonscription de Boulogne

ALLIANCE DÉMOCRATIQUE

M. Henri Ravisse (Alliance démocratique) se désiste en faveur de M. Maurice Vermeulen, conseiller général, candidat d'Union Nationale.

Troisième Circonscription de Boulogne

DEUX CANDIDATS SE RETIRENT EN FAVEUR DE M. ABRAMI

M. Etchegoyen (démocrate populaire), et le docteur H. Libersart (R.A.D.) se désistent en faveur de M. Abrami, Union Républicaine.

Troisième Circonscription de Boulogne

M. A. VINCENT SE DESISTE EN FAVEUR DE M. ABRAMI

On annonce que M. Adolphe Vincent, candidat de Concentration républicaine, qui avait réservé sa décision, vient de se désister en faveur de M. Abrami, Union Nationale.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL

M. Gaston Lefebvre, républicain socialiste, se retire purement et simplement.

Première Circonscription de Saint-Omer

M. PAUL GUERSY SE RETIRE

M. Paul Guersy, député sortant, annonce qu'il retire sa candidature.

M. Lalisse, maire de Saint-Omer, candidat radical indépendant, qui avait obtenu 300 voix le 1er mai, se retire également. On lui prête l'intention de donner sa démission de maire. Restent donc en présence deux candidats, MM. Joseph Tillie, Union Républicaine, et André Isoré Union des Gauches.

NORD

Troisième Circonscription de Lille